

lade, repoussent à Rhodes un premier assaut ottoman. L'île est prise cependant en 1522 et le grand maître de l'ordre, Villiers de l'Isle-Adam, se réfugie à Malte où son successeur Pierre de Lavalette repousse une grande attaque turque en 1565. Chypre capitule en 1571. Candie est aux Turcs en 1687, malgré l'héroïsme de Navailles et du duc de Beaufort.

On le voit, les premiers contacts avec la Turquie ont été marqués par des guerres continuelles. Cette situation devait changer à partir de François I^{er} qui cherchait dans l'alliance ottomane un appui contre Charles-Quint.

Le premier ambassadeur du roi de France est Antoine de Rinçon, auquel succède, en 1534, Jean de la Forest qui fait conclure les capitulations de 1535. Les Français établis en Turquie devaient jouir des mêmes droits que dans leur propre pays. De plus, le traité signé avec la Turquie établissait notre suprématie dans le Levant sous la forme d'une entente commerciale, politique et militaire.

Paulin de la Garde, puis d'Aramont, continuent à Constantinople la politique si adroite de La Forest. En 1553, Henri II signe un nouveau traité avec la Porte. La flotte française, commandée par le baron de la Garde, opère de concert avec celle du sultan, placée sous les ordres de Torghoud-Pacha.

En 1590, Henri IV envoie à Constantinople Savary de Brive qui obtient la confirmation des capitulations. En 1604, elles sont amplifiées et établies en 48 articles. Les étrangers ne peuvent commercer avec la Turquie que sous la bannière et le protectorat de la France. Bientôt le commerce du Levant occupe 1.000 vaisseaux et rapporte 30 millions de livres.